

**EXTRAIT N° DEL2026\_55**

**du Registre des Délibérations du Conseil municipal**

**CONSEIL D'INSTALLATION DU 15 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le quinze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire le neuf avril deux mil vingt-six et sous sa présidence,

Etaients présents : Cécile ZAMMIT-POPESCU, Ergin MEMISOGLU, Stéphanie PRIGENT, Christophe DEMESSINE, Christine NUNES-MANSO, David DENIS, Dominique MESLET, Gilles DAENEN, Patricia ALBONETTI, Denis GASCHET, Myriam EL BAI, Gwenaëll PERONNET, Florence QUILLET, Mourad BOUKDIR, Natali DA SILVA, Éric AZABOU, Laurence COURMARCEL, Rabah DRISSI, Mathilde VIGIER-LATOURE, Axel DUTHE, Leïla GOBET, Cyrille LESAGE, Aline RENE, Stéphane GAUTHIER, Lionel RABAUD, Pauline WALTREGNY, Benoît VINET, Sandrine MERCIER, Cédric BRIOLAIS.

Le nombre de Conseillers municipaux est de 29 (quorum à 15).

Le nombre de présents est de 29 et le nombre de votants 29.

Axel DUTHE est désigné en qualité de secrétaire.

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DU COMPROMIS DE VENTE FONCIERE - PARCELLES AB 27, 230 et 232 – LES AULNES**

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens,  
Vu l'article L.2111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 14 avril 2021, réceptionnée en Préfecture des Yvelines le 20/04/2021, constatant la désaffectation des parcelles de terrain cadastrées section AB 25, AB 27, AB 230, AB 232, AB 242, AB 245 et AB 246 sur la commune de Meulan-en-Yvelines ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 14 avril 2021, réceptionnée en Préfecture le 20/04/2021, relative au déclassement des parcelles de terrain cadastrées section AB 25, AB 27, AB 230, AB 232, AB 242, AB 245 et AB 246 sur la commune de Meulan-en-Yvelines,

Considérant l'avis du Domaine, effectué le 29 septembre 2025, concernant la valeur vénale du terrain évaluée à la somme arrondie de 200.000,00 € (deux cent mille euros) pour une surface détachée de 936 m<sup>2</sup> soit 213,00 €/m<sup>2</sup>,

Considérant l'offre d'acquisition du 18 novembre 2025 de Pascal LEBARON pour le compte de l'Agence Funéraire LEBARON sis 153 route de Corbeil, 91700 Sainte Geneviève des Bois, d'un montant de 256.665,00 € (deux cent cinquante-six mille six cent soixante-cinq euros) pour une surface de 1.025 m<sup>2</sup> soit 213,00 €/m<sup>2</sup>,

Considérant la condition suspensive d'obtention par l'acquéreur d'un permis de construire purgé de tous recours,

Considérant le souhait de la commune de préserver ses intérêts en cas de revente par le vendeur, sans mise en œuvre de son permis de construire, avec la réalisation d'une plus-value immobilière,

Le Bureau municipal ayant été consulté,

Ergin MEMISOGLU ayant présenté ce rapport à l'assemblée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour et 6 contre (Stéphane GAUTHIER, Lionel RABAUD, Pauline WALTREGNY, Benoît VINET, Sandrine MERCIER, Cédric BRIOLAIS) :

- **APPROUVE** l'insertion à l'acte authentique d'achat d'une clause de partage de la « bonne fortune » en cas de cession par l'acheteur :
  - De 0 à 5 ans : 75 % de la plus-value pour la commune
  - De 5 à 15 ans : 65 % de la plus-value pour la commune
  - Et entre 15 et 30 ans : 50 % de la plus-value pour la commune
- **APPROUVE** la cession d'une surface détachée de 1 025m<sup>2</sup> des parcelles cadastrées section AB27, AB230 et AB 232 au prix de 256 665,00 € (deux cent cinquante-six mille six cent soixante-cinq euros).
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **PREND NOTE** que les droits, frais, taxes et coûts de rédaction de l'acte qui pourraient s'appliquer à la présente session sont mis à la charge de l'acquéreur.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
Meulan-en-Yvelines, le 16 avril 2026,

Le Maire  
Président de la Communauté Urbaine GPS&O  
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU